



CH-3003 Berne, Forum PME

***Par courriel***

[egba@bj.admin.ch](mailto:egba@bj.admin.ch)

Office fédéral chargé du droit du  
registre foncier et du droit foncier  
Bundesrain 20  
3003 Berne

Spécialiste: mup  
Berne, 07.05.2019

**Projet de loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et de modification de l'ordonnance sur le registre foncier**

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 28 février 2019, sur les projets de loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et de modification de l'ordonnance sur le registre foncier. Nous remercions Mme Rahel Müller d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différents aspects du projet mis en consultation. Conformément à son mandat, notre commission les a examinés du point de vue des PME.

Nous sommes favorables à ce que l'original des actes authentiques soit à l'avenir principalement établi sous forme électronique et que cette dématérialisation soit accompagnée de la création d'un registre national unique, géré par la Confédération. Les documents électroniques pourront ainsi être enregistrés de manière centralisée et être plus efficacement préservés contre les atteintes. La nouvelle procédure prévue permettra de régler le problème actuel de discontinuité des supports employés. Le gain en efficacité qui en découlera se répercutera à long terme sur la société et l'économie et contribuera ainsi à renforcer la compétitivité de la Suisse. La numérisation réduira en outre le volume des archives et donc les coûts actuellement à charge des cantons.

Nous vous demandons de vérifier que le dispositif prévu pourra effectivement s'appliquer à un éventail indéfini de technologies (comme par exemple la blockchain) ; il est à notre avis essentiel qu'il soit orienté vers l'avenir et donc neutre technologiquement. Nous vous demandons par ailleurs de prendre en compte l'avis des cantons concernant les différentes fonctionnalités du registre centralisé. Il faudra en outre prévoir des délais transitoires suffisamment longs afin que les officiers publics et les acteurs économiques puissent se préparer aux changements et adapter à temps leurs systèmes informatiques.

**Forum PME**

Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11  
[kmu-forum-pme@seco.admin.ch](mailto:kmu-forum-pme@seco.admin.ch)  
[www.forum-pme.ch](http://www.forum-pme.ch)

Il s'agirait à notre avis de tirer encore davantage profit des nouvelles possibilités qu'ouvre la dématérialisation. Le Conseil fédéral devrait, en outre, prévoir que la personne habilitée à dresser un acte authentique puisse signer électroniquement l'original pour toutes les parties. L'art. 7, al. 2 du projet de loi devrait par ailleurs prévoir que le Conseil fédéral puisse au besoin définir en détail le contenu et la structure des données des actes authentiques électroniques. Si cela n'était pas possible, nous demandons alternativement qu'une délégation de compétence dans ce sens soit prévue pour les principaux actes authentiques qui intéressent les acteurs économiques.

Les cantons devront à terme évaluer les économies que la dématérialisation de l'acte authentique et l'utilisation du registre central permettront de faire et adapter à la baisse leurs émoluments et ceux des notaires. Nous sommes opposés à toute augmentation des émoluments suite à la mise en place du registre central.

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national



Dr. Eric Jakob  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Chef de la promotion  
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copie à : commissions des affaires juridiques du Parlement